

# Règles d'ouverture

du parc zoologique, de la réserve du Lez  
et du bois de Montmaur

Dans le cadre de la prévention des feux de forêt, la réglementation définit 6 niveaux de risque en fonction des facteurs météorologiques : faible, léger, modéré, sévère, très sévère et exceptionnel.

**Pour votre sécurité, la Ville de Montpellier a pris un arrêté (n°2013/0573/T/R) décrétant :**

- La fermeture totale du bois de Montmaur et de la réserve du Lez et la fermeture partielle du parc zoologique en cas de risque sévère d'incendie,

- La fermeture totale des 3 espaces en cas de risque très sévère ou exceptionnel d'incendie.

Nous vous invitons à vous renseigner sur le risque d'incendie avant votre visite en appelant le répondeur :

**04 67 54 45 23**

Attention : l'ensemble du parc et la réserve du Lez peuvent être fermés à tout moment en fonction du risque (incendie, inondation, vent...).

**En cas d'alerte, et pour votre sécurité, suivez les consignes données par les agents et les hauts-parleurs.**

**S.O.S.** N° d'urgence du parc :  
**06 03 37 26 81**



**Attention**  
Risque de chutes de branches en cas d'intempéries.



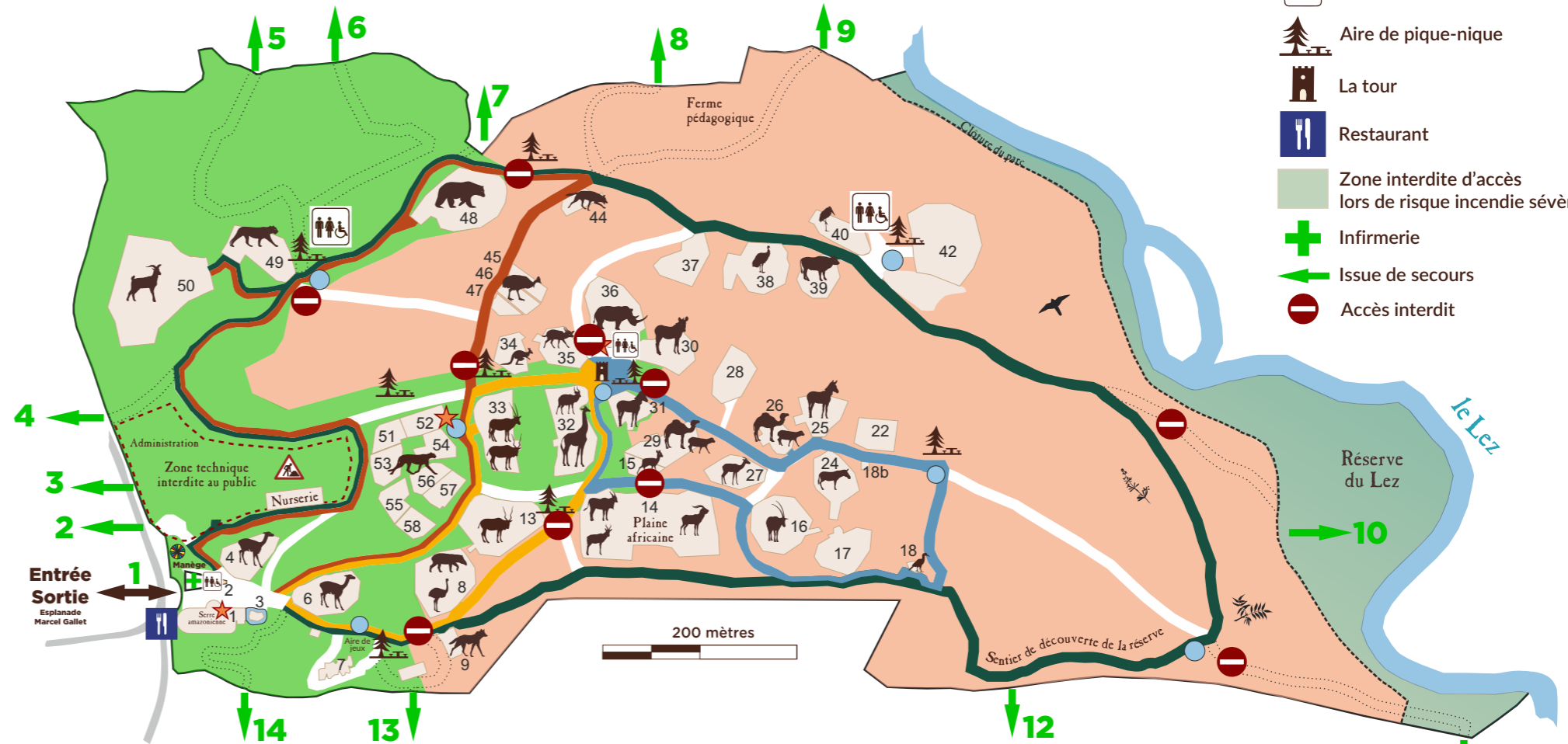
## Itinéraires proposés

**Circuit jaune :** 1,1 km 30 - 45 min  
Accessible PMR accompagné  
Difficulté : terrain irrégulier

**Circuit rouge :** 1,8 km 40 min - 1h  
Difficulté : pentes fortes, terrain irrégulier

**Circuit bleu :** 1,2 km 35 - 50 min  
Accessible PMR accompagné  
Difficulté : pentes modérées, terrain irrégulier

**Circuit vert :** 3,3 km 50 min - 1h30  
Difficulté : pentes fortes, chemins non carrossables



## Légende

- Point rencontre soigneur animalier
- Point d'eau
- Toilettes
- Aire de pique-nique
- La tour
- Restaurant
- Zone interdite d'accès lors de risque incendie sévère
- Infirmerie
- Issue de secours
- Accès interdit

Zone accessible au public



Zone fermée au public



## Les animaux du parc :

- |                      |                           |                     |                       |
|----------------------|---------------------------|---------------------|-----------------------|
| 1 Serre amazonienne  | 14 Éland du Cap           | 27 Gazelle de Mhorr | 40 Marabout           |
| 2 Amazone            | 14 Damalisque             | 30 Zèbre de Grévy   | 44 Loup ibérique      |
| 2 Ara de Buffon      | 14 Cobe de Mrs Gray       | 32 Girafe           | 45 à 47 Casoar        |
| 3 Tamarin empereur   | 15 Dik-dik de Kirk        | 32 Nyala            | 48 Ours brun de Syrie |
| 3 Singe hurleur noir | 16 Oryx algazelle         | 33 Oryx d'Arabie    | 49 Lion d'Asie        |
| 4, 6 Vigogne         | 18 Bucurve d'Abyssinie    | 34 Wallaby          | 50 Bharal             |
| 8 Tapir              | 24 Onagre de Perse        | 35 Bongo            | 51 à 58 Guépard       |
| 8 Nandou             | 25, 31 Zèbre de Hartmann  | 36 Rhinocéros blanc |                       |
| 9 Loup à crinière    | 26, 29 Dromadaire         | 38 Émeu             |                       |
| 13, 33 Addax         | 26, 29 Mouton du Cameroun | 39 Banteng          |                       |

# Visites guidées et animations

Le service pédagogique du Parc de Lunaret vous propose de découvrir autrement le parc et sa richesse animale et végétale !

Retrouvez toutes les activités proposées en scannant le QR-code ci-contre.



## Activités gratuites sur réservation en ligne.

Les activités sont annulées en cas de pluie avérée ou à partir du risque météorologique orange et du risque très sévère d'incendie.



La Ville de Montpellier s'est engagée avec conviction dans une démarche de développement durable. Dans ce contexte, le parc de Lunaret et son zoo préservent des espèces menacées, tant animales que végétales.

Cette politique environnementale se renforce avec la restauration de la garrigue, la gestion du couvert forestier et la mise en œuvre de gros travaux de restructuration du parc. Ce patrimoine naturel exceptionnel n'en est pas moins fragile, du fait de son exposition au risque incendie. Il est de notre responsabilité à tous de veiller au respect des consignes de sécurité, dans le cadre de la prévention des feux de forêt.

Comptant sur votre collaboration pour respecter les consignes de sécurité, nous vous souhaitons une agréable promenade dans l'un des écrins verts de Montpellier.



Michaël Delafosse  
Maire de la Ville de Montpellier  
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

# Horaires

## Le parc zoologique et la serre amazonienne

<b>Du 1er avril au 30 septembre</b>	<b>9h30-18h30</b>
<b>Du 1er au 31 octobre</b>	<b>10h-18h</b>
<b>Du 1er novembre au 31 janvier</b>	<b>10h-17h</b>
<b>Du 1er février au 31 mars</b>	<b>10h-18h</b>

L'accès à la serre amazonienne n'est plus possible 1h avant sa fermeture.

L'accès au parc zoologique n'est plus possible 30min avant sa fermeture.

## La réserve du Lez

<b>Du 1er avril au 30 septembre</b>	<b>9h30-18h</b>
<b>Du 1er au 31 octobre</b>	<b>10h-17h30</b>
<b>Du 1er novembre au 31 janvier</b>	<b>10h-16h30</b>
<b>Du 1er février au 31 mars</b>	<b>10h-17h30</b>

Les agents de sécurité commencent la procédure de sortie du public 30 minutes avant sa fermeture.

**Fermé le lundi, hors lundis fériés  
et lundis de vacances scolaires de la zone C.**

Tout savoir : [www.zoo.montpellier.fr](http://www.zoo.montpellier.fr)

## **A savoir**

Le parc de Lunaret et son zoo bénéficient, dans l'intérêt de tous, d'un plan de restructuration. Celui-ci prévoit notamment la création ou le déplacement d'enclos, la construction de nouveaux bâtiments ou l'abattage d'arbres dans le but de restaurer une diversité floristique aujourd'hui disparue. Dans ce contexte d'évolution, nous pouvons être contraints de fermer provisoirement certains chemins et de maintenir temporairement certains enclos vides.

Merci pour votre compréhension.



# PARC DE LUNARET

## PLAN DU PARC CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Ne pas jeter sur la voie publique

